



Quel recours contre un vétérinaire ?

Par **ElodieL**, le **25/06/2010** à **16:44**

Bonjour,rrnrnJ'ai fais castrer mon chat de 8 mois vendredi dernier. Quand que le vétérinaire m'a remis mon petit Kiwi, il ne m'a rien dit, aucune explication, aucune contre indication, rien... Pire encore, quand je lui ai posé des questions, il soupirait, me faisant comprendre que je le dérangeait. Dès le lendemain (samedi), Kiwi a commencé à aller mal, ses testicules ont gonflé, et les fils de sutures sont ressortis et ça n'a été qu'en empirant depuis. Je suis allée consulter un autre vétérinaire, beaucoup plus alerte et "passioné", qui m'a bien fait comprendre que le premier vétérinaire n'avait pas été très "professionnel", et que la méthode des sutures pour une castration n'était pas de rigueur, qu'elles étaient sans doute responsables de l'infection.rnrnQue faire ?rn rnJ'ai déjà de très faibles moyens, l'opération a été difficile à assumer financièrement, et je ne parle pas de la consultation chez l'autre vétérinaire et des antibiotiques que j'ai dû acheter. J'adore mon chat, je ne rechignerai jamais à payer pour ses soins, mais là, si une autre opération doit être faite, je risque de de rencontrer de grosses difficultés. Que puis-je faire vis à vis du premier vétérinaire ? Je voudrais qu'il assume ses responsabilités, mais que puis-je faire concrètement ? Je veux dire, il ne m'a même pas remis de facture pour l'opération, rien. Mais il en va de mes principes, je veux le mettre face à ses responsabilités ! Je lui ai tout de même fait confiance et confier mon chaton! Suis-je en droit de solliciter sa participation pour l'éventuelle opération à venir ou les soins et antibiotiques ?rn rnDans l'attente d'un élément de réponse, je vous adresse mes cordiales salutations.rn rnElodie

Par **jeetendra**, le **25/06/2010** à **19:34**

[fluo]LOCALISATION DES MAISONS DE JUSTICE ET DU DROIT (M.J.D) DANS LE
DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS :[/fluo]rnM.J.D d'Aubervilliersrn20, rue

Bernard et Mazoyer
93300 Aubervilliers
Tél : 01.48.11.32.24
M.J.D d'Epinay
1, rue de la Terrasse
93800 EPINAY-SUR-SEINE
Tél : 01.48.23.22.27
M.J.D de Clichy sous Bois / Montfermeil
201, allée de Gagny
93390 CLICHY SOUS BOIS
Tél : 01.41.70.38.20
M.J.D de la Courneuve
2, avenue de la République
93120 LA COURNEUVE
Tél : 01.49.92.62.05
M.J.D de Pantin
25, Ter rue du Pré-Saint-Gervais
93500 PANTIN
Tél : 01.41.83.66.41
M.J.D de Saint-Denis
16, rue des Boucheries
93200 SAINT-DENIS
Tél : 01.55.84.05.30
M.J.D du Blanc-Mesnil
7, rue Emile Kahn
93150 LE BLANC-MESNIL
Tél : 01.45.91.93.50

Bonsoir, il vous faut consulter un avocat à ce sujet, le vétérinaire étant assuré en responsabilité civile professionnelle, son assureur si sa maladresse professionnelle est avérée vous indemniserà, courage à vous, bonne soirée.